



Une banque peut imposer les crédits qu'elle accepte de racheter??

Par **kine_old**, le **19/06/2007** à **15:57**

Bonjour, rn rn rn Durant ces 4 dernières années, j'ai bêtement ouvert des comptes auprès d'organismes du style finaref (carte kangourou) ou cétélem, ainsi qu'un crédit de 7000 euros auprès de ma banque l'an dernier. rn Le mois dernier, je me suis adressée à ma banque pour faire racheter tous mes crédits, sauf celui fait chez eux l'an dernier. J'en ai pour 20000 euros. rn Voilà que mon banquier m'annonce que le siège de ma banque accepte mon rachat de crédit UNIQUEMENT si j'accepte de faire aussi racheter mon 1er crédit contracté chez eux. Et donc le rachat de crédit s'élèverait à 27000 euros. rn rn Ont-ils le droit de m'obliger à racheter ce crédit de 7000 euros? rn Mes parents se sont portés cautionnaires pour le crédit de 20000 euros, mais pour 7000 de +, mon père a refusé. rn Ai-je d'autres recours? rn Une banque peut-elle imposer les crédits qu'elle accepte de nous racheter? rn rn Merci par avance